

6 millions de dollars peuvent le faire tous les trimestres ou tous les mois, tandis que les producteurs de fournitures d'une valeur de plus de 6 millions doivent produire une déclaration tous les mois. Par conséquent, si les agriculteurs et les pêcheurs choisissent de produire une déclaration tous les trimestres, ils pourraient attendre jusqu'à trois mois entre le moment où ils achètent un article et celui où ils demandent le remboursement de la taxe. De plus, le gouvernement ne commence à payer de l'intérêt sur le remboursement qu'à partir du 21^e jour suivant la date de réception de la déclaration à Revenu Canada.

(90) Le gouvernement propose de régler ce problème de trésorerie en détaxant, au point de vente, certains types d'achats effectués exclusivement par les agriculteurs et par les pêcheurs, notamment les moissonneuses, les gros tracteurs, les bateaux de pêche et les filets servant à la pêche commerciale. Les représentants des pêcheurs et des agriculteurs ont déclaré au Comité que la liste des fournitures détaxées établie par le gouvernement ne convient pas et qu'elle ne réglerait pas leurs problèmes de trésorerie.

(91) Ainsi, selon les calculs qu'elle a fournis au Comité, la Western Canadian Wheat Growers Association estime que, d'après la liste préliminaire des fournitures détaxées, l'agriculteur moyen de la Saskatchewan devra assumer des coûts supplémentaires de 3 057 \$ à cause de la TPS. Pour son collègue du Manitoba, ces coûts seront de 4 530 \$ et pour celui de l'Alberta, de 4 210 \$. Même si les agriculteurs se feront rembourser la TPS payée, le fardeau supplémentaire sur la trésorerie pourrait être difficile à porter pour les agriculteurs à la limite du seuil de rentabilité.